

# AVIS PUBLIC

## PLAN RURAL DE PETIT-ROCHER

**UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE** la ville de Belle-Baie a l'intention de modifier le plan rural de Petit-Rocher, au terrain portant le NID 20855649 et le NID 20289153, en ajoutant deux définitions, une pour les « conteneurs » et une pour les « conteneurs architecturaux », en modifiant la définition sur les « cabines de villégiatures » et en ajoutant le paragraphe suivant à l'article 39 concernant les « remorques, conteneurs et véhicules utilisés à d'autres fins » :

*(8) Malgré l'alinéa (1) (a), (b) et (c), l'aménagement de conteneurs architecturaux est permis dans les zones CRT-3 pour des usages principaux, secondaires et accessoires. Ces derniers devront se conformer aux alinéas (6) (b) et (c) du présent article.*

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu le 7 mai 2024 à 18 h 30 à la salle municipale Petit-Rocher située au 582, rue Principale à Belle-Baie (Petit-Rocher).

Toutes objections ou tous commentaires écrits doivent être adressés à la greffière municipale au 582, rue Principale à Belle-Baie (Petit-Rocher) E8J 1S5, doivent énoncer les raisons de s'opposer aux arrêtés et être reçus au plus tard le 6 mai 2024 à 16 h 30. Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu au temps et au lieu fixés ci-dessus. Toute personne intéressée à consulter l'arrêté peut le faire en se présentant au bureau municipal de Belle-Baie, de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi, à l'adresse indiquée ci-dessus.